



Le Festival International des Écoles de Cirque, Festicirque est organisé par l'École de Cirque Lausanne Renens, (ci- dessous « organisateur »)

Dates du Festival : 4 au 6 avril 2025

Du 31 mars au 03 avril 2025 :

- Répétitions techniques (selon disponibilité)

Répartition des spectacles :

- Vendredi 04 avril : **Sélection A**
- Samedi 05 avril : **Sélection B**
- Samedi 05 avril : **Sélection C**
- Dimanche 06 avril : **Gala et remise des prix**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Inscription**

L'inscription est obligatoire via le formulaire en ligne, avant le 16 février 2025, accompagnée :

- D'une vidéo complète du numéro (via Youtube, Vimeo ou autre)
- D'une copie des pièces d'identité des participants

- **Éligibilité**

- Le festival est ouvert uniquement aux écoles de cirque. Tous les artistes doivent impérativement être inscrits dans une école de cirque.

- **Catégories** :

A) 8-11 ans, 1 à 8 artistes

B) 12-15 ans :

- B1) solo
- B2) 2 à 8 artistes

C) 16-20 ans, 1 à 8 artistes

L'âge des participants est déterminé au 3 avril 2025. L'artiste le plus âgé du groupe détermine la catégorie.

- **Règles des numéros** :

- Durée maximale : 4 minutes par numéro.
- Chaque école peut proposer 4 numéros, avec un maximum d'un numéro par catégorie.

- **Frais** :

- Frais de participation : CHF 50.-/personne, incluant repas.
- Hébergement à l'hôtel (si nécessaire) : CHF. 25.- supplémentaire par personne et par nuit.
- Frais d'accompagnateur : CHF 50.-/personne, incluant repas (+ CHF 25.- pour l'hébergement par nuit).

- **Présélections** :

- Les vidéos reçues seront examinées par un jury qui sélectionnera les numéros retenus pour le festival.
- La sécurité des artistes sera primordiale dans le choix des numéros. Par exemple, l'utilisation d'un tapis est obligatoire pour les disciplines aériennes.
- Date limite pour les candidatures : elles doivent être soumises via le formulaire en ligne au plus tard le 16 février 2025.
- Les candidats retenus seront annoncés le 24 février 2025.
- Une fois sélectionnées, les écoles recevront une facture correspondant aux frais de participation, à régler au plus tard un mois avant le festival. Ces frais sont non remboursables et non transférables, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant une blessure ou une maladie.

Note : Aucune contestation des présélections ne sera acceptée.

- **Sélections** :

- Un jury professionnel sera présent pour évaluer les performances lors de spectacles de sélection.
- Les délibérations auront lieu le samedi après le dernier spectacle de sélection
- Les résultats des artistes primés seront annoncés le samedi soir.
- La participation des artistes primés au gala du dimanche est obligatoire.

Note : Aucune contestation des décisions du jury ou des résultats ne sera acceptée.

- **Gagnants de la médaille d'or :**

- Les artistes ayant obtenus une médaille d'or lors de l'édition précédente ne sont pas éligibles pour participer l'année suivante.

- **Visuels et promotion :**

- L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et le matériel vidéo des participants pris durant l'ensemble du festival, pour la promotion du festival (actuel ou futur) sur les réseaux sociaux, sur le site internet, etc.
- Les participants acceptent de ne réclamer aucune rémunération ni droits d'auteur pour les images ou vidéos captées pendant l'entier du festival.
- Les artistes peuvent librement utiliser les photos ou vidéos prises durant le festival à des fins privées, à condition de mentionner le crédit photo et la mention « Festicirque ».

- **Informations techniques :**

- La hauteur de la coupole est de 8 mètres.
- Les lumières et le système son sont à disposition.
- La piste mesure 7 mètres sur 10 mètres
- En cas d'utilisation de matériel volumineux, il est impératif d'indiquer précisément à l'organisateur les dimensions et les besoins associés.

- **Conditions générales**

1. **Modifications et ajustements**

L'organisateur se réserve le droit de :

- Modifier les programmes pour des raisons techniques ou autres raisons.
- Limiter le nombre de participants si nécessaire.
- Prendre toutes décisions jugées essentielle au bon déroulement du festival.

2. **Condition physique des artistes**

Chaque école certifie que ses artistes :

- Sont en bonne condition physique.
- Ne présentent aucun problème de santé pouvant compromettre leur participation.

3. Encadrement des mineurs

- Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte désigné par l'école, avec un ratio minimum d'un adulte pour six mineurs.
- Cet accompagnant est fourni par l'école et reste sous sa responsabilité.
- L'organisateur décline toute responsabilité concernant les mineurs.

4. Assurances

- Les écoles et les artistes doivent souscrire à toutes les assurances nécessaires, incluant une assurance accident et une responsabilité civile privée.
- En cas de problème, l'organisateur ne pourra être tenu responsable et ne prendra pas en charge les coûts ou conséquences liées à ces incidents.

5. Exclusion de responsabilité

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou maladie survenus lors des répétitions ou pendant le festival.
- L'organisateur n'est pas responsable en cas de vol ou de dommages au matériel.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des incidents ou problèmes liés à l'exécution des performances, y compris les erreurs techniques ou artistiques.

Lu et approuvé le :

Nom de l'Ecole de Cirque :

Nom du signataire :

Signature :